

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mars 2022

Ordre du jour :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Révision du loyer du logement communal
- * Devis LAPIZE pour travaux Télécom raccordement BT "les Pinets" * SDED : Viabilisation lotissement communal "les Pinets"
- * SIEV : devis eau potable pour viabilisation du lotissement communal " les Pinets
- * Questions diverses

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2022

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, LIONNETON Eric, ROCHE Matthieu, VENIER Jérôme, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique.

Absents excusés : M. DELHOME Gabriel, M. PERRAULT Teddy, Mme BONNARDEL Cécile

Absente : Mme PANO Paola

Approbation du dernier compte rendu

La séance est ouverte à 20h05

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Fixation du loyer du logement communal au 01 avril 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé « 21 impasse de l'ancienne cure » est vacant suite au départ de M. GIRAUD Guillaume le 14 mars 2022.

Afin de pouvoir louer à nouveau ce logement Monsieur le Maire propose de définir le montant du loyer qui sera appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer à compter du 1^{er} avril 2022, le loyer mensuel du logement situé «21 impasse de l'ancienne cure » à la somme de 480 € + 1 mois de caution.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Raccordement au réseau BT sur la voie publique pour viabiliser le lotissement communal « les

Pinets » Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, l'entreprise LAPIZE DE SALLEE a étudié le projet de raccordement au réseau BT sur la voie publique pour viabiliser une parcelle au lotissement communal « les Pinets ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ, le devis de l'entreprise LAPIZE DE SALLEE, Zi de Marenton 07100 ANNONAY pour un montant de 1 769.37 € HT soit 2 123.25 € TTC.

AUTORISE, M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme – Raccordement Individuel au Forfait.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification** – raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour viabiliser le lotissement communal » les Pinets à partir du poste LES PINETS

Dépense prévisionnelle HT **7 413.57 €**

Dont frais de gestion : 353.03 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 5 129.65 €

Participation communale **2 283.92 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

1° / approuve le projet établi par le syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°/ approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°/ En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

5°/ Décide de financer comme suit la part communale

6°/ s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Énergie SDED.

7°/ donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Branchement d'eau potable pour alimenter le lotissement des pinets.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, les eaux de la Veauve a étudié le projet de branchement d'eau potable afin de viabiliser une parcelle au lotissement communal « les Pinets ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ, le devis des eaux de la Veauve – 854 route du bois de l'âne 26260 CHAVANNES, pour un montant de 1 602.50 € HT soit 1 923 € TTC.

AUTORISE, M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

- **ARCHE AGGLO** : besoin financier pour acheminer les dons pour l'URKAINE
- **SALLE D'ANIMATION** : problème de chauffage une intervention de NEC est nécessaire : devis remplacement automate + mise en place + onduleur + remise en état d'un montant de 2 548.80 € HT
- **VIDEOPROTECTION** : Rendez vous avec une entreprise pour un devis afin d'avoir une estimation du coût.
- **SALLE D'ANIMATION** : Prévoir une nouvelle tarification pour la location avant l'été 2022
- **Budget prévisionnel communal 2022.**

La séance est levée à 22h10

Le Maire,
Jean-Michel MONTAGNE